

Compte-rendu du Conseil d'école du 08 novembre 2016

Présents :

Directeur : M.HOUDOIN Jacques

Enseignants : Mme Laure PERCIE DU SERT, Mme Stéphanie GIRARD, M. Amjid ALAM, Mme Aurélie COLLÉAUX, M. Christophe SCHMITLIN, Mme Nadine FROMENT, Mme Günçe GÜR, Mme Toshiko OKI, M. Stéphane CHAMMAH, Mme Elsa Sacco.

Représentants des parents LFT-FAPEE : Mme Romana GAJDA, Mme Meriem BENYAHA, M. Oscar ARENALES, M. Hatem EL-NASHAR, Mme Hélène KATO, Mme Muriel INO, M. Pierre-François VILQUIN, M. Yanick BORGHI.

Madame Sacco, représentant les personnels, est désignée secrétaire de séance et monsieur El-Nashar, représentant des parents, secrétaire adjoint.

Le procès verbal du conseil d'école du 24 mai 2016 est adopté à l'unanimité

Attributions du conseil d'école : rôle et fonctionnement

Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école. Sont membres de droit :

- siégeant avec droit de vote

- le directeur d'école
- 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement,
- un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école
- 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement

- siégeant avec voix consultative

- le chef d'établissement
- le directeur administratif et financier
- l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence

Des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister avec voix consultative au conseil d'école. Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile selon l'ordre du jour. D'un commun accord avec les représentants des parents d'élèves, il a été décidé de conserver le ratio un représentant par niveau (parent comme enseignant) comme dans la circulaire de 2010, soit 8 enseignants et 8 représentants de parents d'élèves pour cette année. En effet, il était extrêmement difficile pour les parents de réunir 15 parents d'élèves.

Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

Rôle

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- Les structures pédagogiques ;
- L'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- Le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- Les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- Les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Bilan de la rentrée scolaire

Personnels

M. le directeur présente les nouveaux personnels à cette rentrée 2015 :

- Madame Herzig (GSC)
- Madame Girard (CE1A)
- Madame Sacco (CE2C)
- Madame Le Berre (ESL-anglais bilingue MSB)
- Madame Le Quintrec (ESL)
- Madame Hirt (ESL)
- Madame Ito (JLE)
- Jonathan Rossazza (vie scolaire)
- Shino Tsumura (remplacement congé maternité Natsuki Ito – PSA)
- Laure Percie du Sert désormais à temps complet en CM1
- Christine Torres (mi-temps en CP)

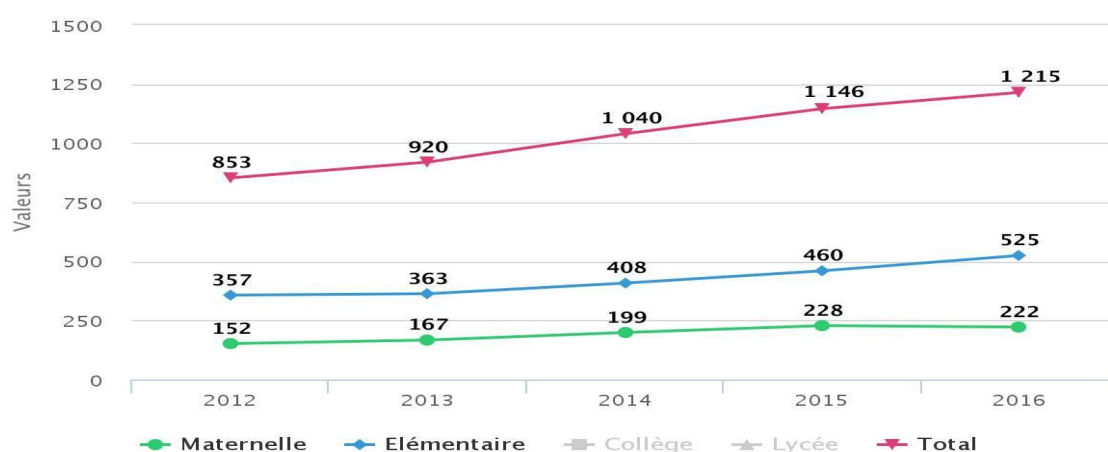
L'école est donc désormais composée de 29 classes, 9 en maternelle et 20 en élémentaire. Une classe de CP et une de CM1 ont été ouvertes à la rentrée 2016.

Effectifs

Niveau	Nombre de Classes	Prévisions au 24/05/2016	Rentrée 2016	
		Effectif	Effectif	Moyenne par classe
PS	2	47	45	22,5
MS	3	88	81	27
GS	4	95	96	24
CP	5	129	128	25,5
CE1	4	110	110	27,5
CE2	4	106	109	26,5
CM1	4	98	98	24,5
CM2	3	76	80	26,6
Total	29	749	747	25,7

Une nouvelle fois, les chiffres annoncés au conseil d'école du mois de mai sont ceux de la rentrée (2 élèves de différentiel en moins). Une classe supplémentaire a été ouverte pour répondre à la demande. Il est à souligner les efforts du lycée pour maintenir la moyenne d'élèves par classe en élémentaire par classe, malgré l'augmentation, et surtout de parvenir à faire baisser celui de maternelle (cf. graphique).

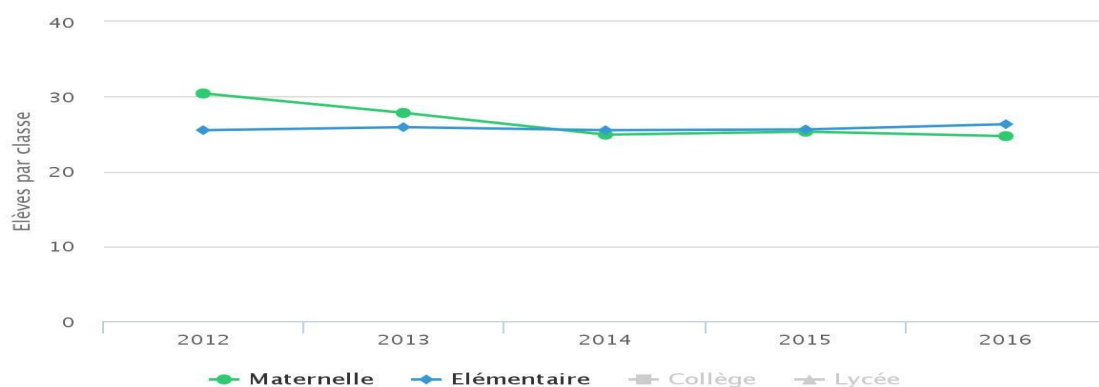
Evolution des effectifs, Lycée français international de Tokyo



En maternelle cette année, il y a une faible croissance. La PS connaît un faible nombre d'élèves, alors qu'en GS la limite des effectifs reste à 25 au lieu de 30 les années précédentes.

En CP, il y a un choix délibéré d'un maximum de 25 élèves par classe, donc 5 classes. Le lycée poursuit ses efforts pour réduire le nombre d'élèves par classe, surtout en CP où l'importance est accordée à la lecture et à l'écriture, pour avoir ainsi le meilleur enseignement en prenant en charge tous les changements que le CP implique pour les enfants.

Evolution de la moyenne d'élèves par classe, Lycée français international de Tokyo



Admissions



Le nouveau protocole et calendrier d'admissions a permis de contrôler les demandes et surtout a donné une visibilité à toutes les nouvelles familles.

Le CP est le seul niveau ayant une liste d'attente de 5 élèves, y compris des enfants de nationalité Française dont la famille est en expatriation et savait en amont que leur enfant allait être mis sur une liste d'attente. Pour la direction du LFIT, qui mène une politique d'ouverture et de rayonnement, la mise en place d'une telle liste est peu satisfaisante, mais n'a cependant aucun autre choix au vu de la croissance des effectifs en élémentaire.

Pour répondre à la question des parents, M. HOUDOIN souligne qu'en maternelle il n'y a aucune liste d'attente, et que les critères d'admission restent les mêmes que ceux des années précédentes avec une possibilité de faire passer un test pour tout enfant qui arriverait d'un établissement hors réseau AEFE. Il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation de scolarisation en maternelle, et qu'entre plusieurs dossiers, la priorité est donnée aux dossiers Français.

Vie scolaire primaire

Un service de vie scolaire primaire a été créé et monsieur Jonathan Rossazza est l'interlocuteur. Son rôle est de fluidifier l'information entre tous les services et les familles, notamment dans le suivi des absences et retards.

Admissions bilingue

Suite à la commission bilingue, un rapport a été mis en ligne sur notre site indiquant les chiffres de la campagne d'inscription.

Près de la moitié des demandes ont eu un avis favorable. Cependant, il reste encore plusieurs élèves en liste d'attente pour tous les niveaux. Ces élèves se voient proposer une admission si une place se libère à la rentrée ou en cours d'année. M. HOUDOIN indique également que la direction joue un rôle essentiel de filtrage, et considère chaque année les demandes à travers la commission bilingue. Les listes d'attentes ne sont valables que pour une seule année, puis une nouvelle commission de langue est convoquée.

Il indique la répartition par nationalité des élèves admis et qui traduit tout à fait la mixité de ces classes. La répartition des nationalités est sensiblement identique à celle des autres classes, avec une proportion plus importante de franco-tiers: Français (43,1%), Franco-japonais (32,76%), Franco-Tiers (17,24%) et Tiers (6,9%).

Pour ce qui est de l'admission en classes bilingues, les critères diffèrent selon que l'enfant soit déjà scolarisé au LFIT, ou venant de la zone Asie – AEFE ou d'un autre système hors réseau AEFE. Pour la direction, il s'agit donc à chaque fois de situations particulières qui demandent à être examinées de façon spécifique pour à la fois répondre aux aspirations des familles et créer les voies de réussite de chacun.

Choix parcours et effectifs langues

Afin d'optimiser le développement des compétences langagières, linguistiques et culturelles de tous les élèves, le LFIT a mis en place des parcours personnalisés d'enseignement des langues. Ce dispositif s'applique au Cycle 3 (CE2, CM1, CM2). L'enfant a donc le choix entre quatre parcours répartis entre Japonais et Anglais.

Pour les élèves déjà scolarisés au LFIT, le choix du parcours se fait en discussion entre les enseignants selon le niveau de l'enfant et sa maîtrise de la langue. Normalement, le choix des parcours se fait en fin de CE1 et la proposition est envoyée aux parents pour avis dans le cadre de la communication continue. Pour les nouveaux arrivés, le choix du parcours se fait en septembre avec le passage d'un test pour connaître le niveau de l'enfant.

Dans tous les cas, les enseignants recommandent le meilleur parcours à l'enfant pour assurer la réussite dans les apprentissages, et le lycée accorde une importance à l'implication des parents dans la procédure. Cependant, il est à noter que le taux de participation des parents de CE1, l'année dernière, à la réunion individuelle parent – professeur (RIPP) pour traiter les parcours personnalisés était uniquement de 12,5%.

L'année dernière, la direction a dû refuser 9% des retours des parents de CE1, 4% en CE2 et 2,5% en CM1. Elle a pourtant accepté 5% des retours des parents de CE1, 9% des retours en CE2 et 5% en CM1.

Le Président de séance explique que l'objectif est de diminuer le nombre d'élèves par groupes de langues. Plusieurs familles ont évoqué leur préférence au parcours équilibré Japonais – Anglais, d'où le recrutement de 2 enseignants supplémentaires d'anglais. Cette année, les parcours personnalisés ont connus une augmentation des heures de travail, avec 8 heures de plus par semaine en Anglais et 11 heures de plus par semaine en Japonais.

Il ajoute qu'il existe une souplesse dans le changement entre les parcours au long de l'année scolaire.

Les enseignants prennent la parole pour expliquer que les parcours possèdent une option EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère). À partir du cycle 3, les élèves suivent, à travers leur parcours de langue, et à raison d'une heure par semaine, l'enseignement de la géographie et des sciences soit en français, soit en Anglais soit en Japonais.

Pause méridienne

Pour s'adapter à la croissance des effectifs, il y a désormais trois services de récréations matin et après-midi, avec un service dédié aux CP. Les élèves de CM2 mangent au réfectoire secondaire ce qui a libéré de l'espace au réfectoire primaire. Un surveillant supplémentaire a été recruté.

Maternelle

Dans le cadre des nouveaux programmes, l'école maternelle continue son évolution vers une école accueillante et bienveillante. Les enseignants ont travaillé sur l'aménagement des classes (moins de tables et de chaises et plus de coins jeux-ateliers). Des jeux dans la cour ont aussi fait leur apparition : Blueblocks et bac à sable.

M. HOUDOIN indique qu'il y a 2 ans il avait fait retirer des jeux qui avaient été impliqués dans un accident sous la pression des parents, mais rétrospectivement il affirme que c'était une erreur car cela ne favorise pas l'autonomie.

Il présente ensuite aux membres du conseil une vidéo courte sur les récréations d'une école maternelle japonaise aux alentours de notre lycée. Cette vidéo montre parfaitement l'autonomie des petits enfants durant leur journée, la place accompagnatrice de l'adulte, l'acceptation des blessures pendant les jeux et les activités, ainsi que l'acceptation des tâches aux vêtements. Parmi les points importants: Les enfants jouent dans le sable; il y a des jeux que se trouvent à 1.6m de haut; les surveillants participent / jouent avec les enfants; il y a proportionnellement moins de surveillants par enfants qu'au LFIT, et les parents acceptent une part de risque pour permettre à leurs enfants de se développer et de s'éveiller.

Le Président de séance souligne l'importance de montrer aux élèves, avec l'aide des parents, comment il faut prendre plaisir dans l'autonomie et la responsabilité.

Pour répondre à une question des parents, M. HOUDOIN affirme que pour l'instant le bac à sable est utilisé juste pendant la récréation, mais les enseignants comptent aussi l'utiliser pour des activités.

Pour répondre à une autre question des parents, le Président de séance attire l'attention sur le fait qu'un enfant en PS doit être propre avant son entrée à l'école. Normalement, 15 jours de test sont accordés aux familles pour que l'enfant soit propre. Un cas cette année est revenu à la toussaint.

Les enseignants ont commencé à compléter les carnets de suivi des apprentissages et ils iront dans les familles avant les vacances de Noël. Comme l'an dernier le premier bilan se fera sous la forme d'entretien le samedi 03 décembre.

Nouveaux programmes et socle commun

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Il s'articule autour de cinq domaines donnant une vision d'ensemble des objectifs des programmes de l'école élémentaire et du collège qui déclinent et précisent ce nouveau socle. Sa maîtrise s'acquiert progressivement pendant les trois cycles de l'école élémentaire et du collège.

Le socle commun s'articulera en cinq domaines de formation définissant les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire :

- les langages pour penser et communiquer ;
- les méthodes et outils pour apprendre ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Les programmes de la scolarité obligatoire précisent pour chacun des cycles :

- les spécificités du cycle ;
- les contributions des enseignements au socle commun ;
- les attendus de fin de cycle dans chaque enseignement.

Les enseignants doivent en organiser la progression et les modalités de mise en œuvre. Le socle est le cadre auquel ils se réfèrent pour confirmer que les enseignements se situent dans la perspective de l'acquisition d'une culture scolaire commune.

La position du CE2 change, désormais chaque cycle est composé de 3 années

Les enseignements sont conçus par cycle, d'une durée de trois ans :

Le cycle 2, ou cycle des apprentissages fondamentaux, comprend le cours préparatoire (CP), le cours élémentaire première année (CE1) et le cours élémentaire deuxième année (CE2).

Le cycle 3, ou cycle de consolidation, comprend le cours moyen première année (CM1) et le cours moyen deuxième année (CM2) ; le cycle de consolidation se poursuit au collège, en classe de sixième.

A noter que nous avons encore des incertitudes sur la forme et le calendrier de communication des évaluations. Le logiciel CerisePrim travaille sur la mise en conformité du logiciel avec les nouveaux programmes.

Présentation des projets de classe découverte

La circulaire de 2005 rappelle l'importance de ces projets : « Les études menées sur les sorties scolaires avec nuitées ont fait apparaître la nécessité de redonner à ces sorties une impulsion à la mesure des bénéfices que les élèves peuvent retirer de cette expérience éducative et pédagogique unique. La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à

enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences. Les apports qui sont attendus d'une sortie scolaire varient nécessairement en fonction de la durée du séjour.

Dates	Nombre de jours	Classes concernées	Participation envisagée	
Destination : Nagano				
Du 04 au 07 avril 2017	4 jours	CE1A-CE1C	56	20.000 ¥

La Caisse de solidarité participe de deux manières au financement des classes de découverte : d'une part de façon globale pour diminuer le coût pour toutes les familles, d'autre part individuellement sur sollicitation des familles.

Calendrier des évènements de l'année

Semaine du Goût : du 14 au 18 novembre

Course de Noël élémentaire : mardi 13 décembre

Course de Noël maternelle et fête de Noël : vendredi 16 décembre

Carnaval : jeudi 16 février

Fête de l'école et anniversaire : samedi 27 mai

Point sumos

Questions diverses

Avant de passer aux questions diverses des parents d'élèves FLT, le Président de séance confirme son irritation et amertume de voir que la formulation de quelques questions conduit à une remise en cause de l'intégrité de l'établissement. La tonalité de certaines questions lui a paru peu constructive. Il explique que ce qui irrite le plus n'est pas le contenu, mais la forme même des questions.

Il reconnaît par contre que chacune des questions est légitime sur le fond, mais que le fait de mettre en cause le rôle des personnels, leur professionnalisme et la communication est tout à fait inadmissible, et que le LFIT excelle toujours dans sa communication avec les familles.

Il ajoute qu'il avait déjà fait une remarque à ce sujet auprès des représentants élus suite à une question posée lors du conseil d'école du 14 mars 2016, et qui évoquait que certaines familles, notamment des familles franco-japonaises, ont dit se sentir "discriminées" dans l'accès aux classes bilingues. Il a souligné que le terme employé à ce moment-là lui semblait excessif et grave.

De leur part, les parents élus reconnaissent qu'il y avait certaines maladresses dans la formulation des questions, et affirment qu'ils veilleront à améliorer la forme des questions dans les prochains conseils.

Le Président de séance en profite pour insister sur le fait que les parents ne devraient pas hésiter à le joindre directement, s'ils avaient une question particulière ou un problème qu'ils souhaiteraient voir régler.

Questions FLT- pour le conseil d'école du 08 novembre 2016

1. Assurances et accidents scolaires

Assurance : la couverture ne porte que sur les 365 jours suivant l'accident. Cependant, comme nous venons de le constater, les accidents peuvent avoir des conséquences et des frais sur plusieurs années à venir. Nous souhaiterions que le LFI Tokyo réévalue la couverture de l'assurance pour ces cas.

Monsieur Salama, directeur administratif et financier, étudie la question avec les services concernés et nous reviendrons vers vous pour faire un retour.

Nous avons reçu des retours de quatre accidents depuis le début de l'année scolaire (dont 2 cas avec des dents cassées, une cheville cassée suite à de la violence). Est-ce que :

- a. Cette année le nombre d'accidents et leur gravité sont plus importants que les années précédentes ?

- b. *Les causes de ces accidents ont été identifiées et des mesures pour éviter qu'ils se répètent ont été mises en place ? Si oui, lesquelles ?*
- c. *Davantage de surveillants sont à considérer pour prévenir ces accidents ?*
- d. *Une baisse d'attention des surveillants pourrait-être en cause ?*

Données en France

La fréquence des accidents est plus élevée à l'école élémentaire qu'en maternelle : 30 % des accidents de primaire surviennent en maternelle et 70 % dans l'élémentaire. Les garçons sont surreprésentés : alors que la répartition des élèves inscrits est de 49 % de filles et de 51 % de garçons, ces derniers représentent près de 59 % des accidentés.

Les circonstances :

15 % des accidents ont lieu au cours d'activité d'EPS (sports collectifs, gymnastique et natation). Concernant les disciplines pratiquées :

- les accidents en gymnastique restent majoritaires en maternelle
- les accidents survenus en course sont les plus fréquents en élémentaire
- les accidents de natation (2/3 en bassin) sont majoritaires en CP et CE1

Quant aux accidents survenus hors EPS, 72 % d'entre eux ont lieu au cours de la récréation. À noter que la petite section de maternelle et le CP sont les niveaux pour lesquels le pourcentage d'accidents dans les sanitaires est le plus élevé.

Les conséquences

La localisation des dommages corporels reste la même depuis plusieurs années : la face, les dents et le crâne sont les points de lésion majoritaires de la maternelle au CP ; les dents le sont du CE1 au CM1 ; En élémentaire, les dommages aux chevilles augmentent progressivement pour devenir majoritaires en CM2.

Près de 4 % des accidents nécessitent une hospitalisation d'au moins une nuit.

SOURCE : *rapport annuel 2007 de l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements scolaires*

L'an dernier à la même époque nous avons 3 accidents (2 élèves nécessitant 4 points de suture et une fracture du nez, ayant eu lieu dans la cour, en classe et en séance d'EPS).

75% des accidents concernent des garçons. 61% des accidents ont lieu dans la cour et 16% durant des séances d'EPS. 90% des accidents concernent l'école élémentaire. 3% de nos élèves ont souffert d'un accident l'an dernier.

2. L'enseignement du Japonais Langue Étrangère

Le LFI Tokyo a mis en place au cours des trois dernières années une mission pédagogique afin d'améliorer l'apprentissage du Japonais Langue Étrangère.

Nous comprenons que les améliorations se mettent en place progressivement. Cependant, nous avons reçu récemment des retours de parents concernant l'apprentissage du JLE par leurs enfants. Globalement ils ont le sentiment que leurs enfants ne progressent pas suffisamment. Les parents apprécient que le cours ne soit pas très stressant/exigeant mais aussi constatent que les enfants apprennent souvent les mêmes mots d'une année sur l'autre. Or, d'après les informations communiquées aux conseils d'école précédents, grâce à l'introduction des tablettes, les enseignants peuvent maintenant ajuster le niveau en fonction des enfants.

Parmi les exemples de retours sont les cas d'enfants en P3 à des niveaux différents, donc 2 cours d'anglais et 2 cours de Japonais par semaine. En anglais les parents ont constaté des progrès significatifs sur l'année mais pas en japonais. Sur les 2 ou 3 ans passés, ils ont abordé les hiragana une année mais ne sont pas revenus dessus l'année suivante et ont perdu la compétence.

Comment est-ce que le LFI Tokyo peut améliorer davantage l'enseignement et la compétence des élèves en Japonais

Les progressions par période conformes aux nouveaux programmes sont sur notre site web et permettent aux familles de situer leur enfant. Les ressources en ligne sont aussi extrêmement riches et régulièrement mis à jour, témoignant d'une réelle différenciation.

3. Dépose minute et communication

Le dépose minute du matin a été supprimé, en cours de période, car cela occupait des ATSEM pour 3-4 enfants, ce que nous comprenons. Cependant, les parents l'ont appris sur le coup : un matin les ATSEMs n'étaient pas au rendez-vous. Deux jours plus tard une feuille avec un message a été transmise aux parents qui utilisaient la dépose rapide. A priori, aucun communiqué officiel n'avait été envoyé aux parents en avance. Est-ce que le LFI Tokyo pourrait améliorer sa communication en général, et en particulier sur ces sujets qui, même s'ils ne concernent qu'un nombre restreint de familles, ont des conséquences pour elles ?

La décision interne a été prise le 29 septembre et mise en œuvre le 17 octobre. Les familles concernées ont été informées personnellement par les assistantes le 10 octobre. Un courrier a aussi été remis à cette occasion aux familles. Les trois semaines nous ont permis d'observer, d'analyser. La mise en œuvre a été décalée d'une semaine pour que le directeur soit présent.

Le directeur apprécierait que les questions diverses se fondent sur des faits établis et non des rumeurs ou bruits de couloirs. S'il est un domaine où le LFI Tokyo excelle, c'est dans sa communication en général. Le directeur apprécierait qu'il en fût de même des représentants des parents d'élèves au conseil d'école.

4. Sorties de proximité

Combien de sorties sont prévues dans l'année pour les enfants de la maternelle ? Est-ce que des sorties dans le quartier pour les parcs les plus proches de l'école, ou même visiter des stations de métro pour favoriser l'autonomie et le sens de la découverte chez les maternelles pourraient être envisagées ?

Les sorties s'inscrivent dans un projet pédagogique et sont laissées à la libre appréciation des enseignants en termes de nombre et de thèmes. Développer l'autonomie dans une station de métro n'est pas l'un des objectifs de la maternelle, il y a beaucoup à faire en terme d'autonomie au sein de l'école.

5. Cahier de suivi

Peut-on avoir un point sur la mise en place des cahiers de compétences et leur adoption depuis le début de l'année scolaire ?

Cf. ordre du jour

La date du prochain conseil d'école est fixée au 23 mars 2017.

A la fin de la séance, le Président, M. HOUDOIN, remercie les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 18h15.

Secrétaires de séance

Elsa Sacco

Hatem El-Nashar

Président de séance

Jacques Houdoin